



**SYNTHÈSE DE LA RÉUNION NATURA 2000
Groupe de travail "Forêt"**



20 novembre 2012 - 9H30

Rédigé le 3
décembre 2012

Mairie de Trémel

Personnes présentes

SERVICE DE L'ÉTAT ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS			
<i>Structure</i>	<i>Noms</i>	<i>Téléphone</i>	<i>E-mail</i>
DDTM	BONTEMPS Françoise	02 98 76 59 70	françoise.bontemps@finistere.gouv.fr
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET STRUCTURES DE L'ÉTAT			
<i>Structure</i>	<i>Noms</i>	<i>Téléphone</i>	<i>E-mail</i>
MORLAIX COMMUNAUTE	BORGNE Margot (présidente du COFIL)	02 98 15 22 60	margot.borgne@orange.fr
	DAUDIN Gwladys (chargée de mission N2000)	02 98 15 29 24	gwladys.daudin@agglo.morlaix.fr
	URIEN Benjamin	02 98 15 22 63	benjamin.urien@agglo.morlaix.fr
Commune de TRÉMEL	BOURHIS Thérèse (Maire)	02 96 35 17 19	mairie.tremel@wanadoo.fr
Commune de PLOUÉGAT- GUERRAND	TASSEL Hélène (CM)	02 98 67 50 20	plouegatguerrand@wanadoo.fr
Commune de PLOUIGNEAU	GUILLOU Guy (Adjoint)	02 98 67 70 09	plouigneau-mairie@wanadoo.fr
ORGANISMES SOCIOPROFESSIONNELS, DES GESTIONNAIRES ET UTILISATEURS DU MILIEU ET DES ASSOCIATIONS			
<i>Structure</i>	<i>Noms</i>	<i>Téléphone</i>	<i>E-mail</i>
CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE BRETAGNE	BROSSIER Pierre	02 99 35 45 04	pierre.brossier@crpf.fr
FÉDÉRATION DE CHASSE 29	COANT Patrice	06 73 86 64 62	patrice.coant@fdc29.com
	FER Maël (stagiaire)	-	-
BRETAGNE VIVANTE	DE BEAULIEU François	02 98 63 33 21	francois.de-beaulieu@wanadoo.fr
Autres			
Botaniste	LEGALL Yves	02 98 67 53 09	yves.le-gall@educagri.fr
Poney-Club de Pont-Menou	TASSEL Hélène	02 98 67 50 20	helene-tassel@orange.fr

Excusés

- Monsieur Louis JOUAILLEC, Syndicat forestier du Finistère
- Monsieur Bruno BOMMELAER, Union Régionale des Propriétaires Forestiers
- Monsieur Jérémie BOURDOULOUS, Parc Naturel Régional d'Armorique
- Monsieur GOURLAOUEN Erwan, Conservatoire Botanique National de Brest

Rédaction : Gwladys DAUDIN

ORDRE DU JOUR

1/ Actualité sur le site

2/ Bilan de la réunion ponctuelle « communication »

3/ Objectifs de gestion sur les milieux forestiers et espèces forestières

4/ Fiches actions retravaillées et priorités (discussions)

5/ Premiers pas sur la charte Natura 2000 du site

PIÈCES JOINTES

- diaporama de présentation
- charte Natura 2000 dédiée aux grands types de milieux et milieux aquatiques et rivières.
- questionnaire Natura 2000 destiné au grand public

Compte-rendu

Madame le Maire de Trémel souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle présente brièvement la commune.

Avant de commencer la réunion, Margot Borgne, présidente du Comité de pilotage, tient à informer les participants du mail reçu de monsieur Jouaillec. Il s'excuse en premier lieu de son absence et demande une transmission lors du prochain comité de pilotage d'une note sur les dépenses engagées depuis 2011 en insistant sur le fait que les représentants des forestiers sont des bénévoles. Au vu de la tendance actuelle orientée vers la limitation des dépenses et le peu de résultats rencontrés dans les sites Natura 2000 Finistériens, il s'interroge sur le bien fondé du travail en cours. Margot BORGNE détaille ensuite le plan de financement 2012 au groupe.

Françoise BONTEMPS, à la direction départementale des territoires et de la mer (29), indique qu'en Finistère un certain nombre de contrats sont en cours mais aussi de MAE, il y a également de nombreuses évaluations des incidences réalisées chaque année. Elle suppose que ce mail fait référence aux contrats spécifiquement forestiers qui emportent eux moins d'adhésions.

François DE BEAULIEU à Bretagne vivante rappelle que l'association est aussi représentée par des bénévoles et que cela ne pose pas de problème, il ajoute que Natura 2000 et les réunions proposées permettent de rencontrer un nombre d'acteurs important. Le nombre de contrats peut être quantifié par la DDTM mais le nombre de conflits évités par le biais de concertation l'est plus difficilement.

Pierre BROSSIER, du centre régional de la propriété forestière, souhaiterait plus de clarté sur les actions réalisés dans les sites Natura 2000 à l'échelle régionale. Françoise BONTEMPS de la DDTM prend note de ces remarques.

Gwladys DAUDIN, évoque l'actualité sur le site qui est mise en ligne sur internet. Elle propose au groupe la

relecture d'une fiche « Questions-Réponses » sur Natura 2000 destinée au grand public. Le groupe émet des propositions et complète le travail.

Un bilan du groupe de travail ponctuel « communication » est réalisé. Diverses réunions pourront être proposées lors de l'animation pour les scolaires, agriculteurs, forestiers, élu(e)s. Une lettre info site pourrait également être transmise contenant entre autres les actions éligibles aux contrats et aux Mesures agro-environnementales (MAE). Ce document pourrait être mis à disposition dans les commerces et mairies.

François DE BEAULIEU demande si elle ne pourrait pas être intégrée directement au sein des bulletins communaux.

Benjamin URIEN à Morlaix communauté explique qu'il y a trop de disparité dans les bulletins.

Françoise BONTEMPS soumet dans la mesure du possible, de cumuler les deux types de communications.

Concernant la communication envers les élu(e)s, Margot Borgne et Gwladys DAUDIN annoncent qu'une présentation en conseil municipal, après approbation du Docob, sera réalisée pour les communes concernées.

Thérèse BOURHIS, maire de Trémel est favorable à cette proposition.

Gwladys DAUDIN ajoute que la réunion prévue à destination des forestiers pourrait se faire en partenariat avec le CRPF et sur le terrain.

Pierre BROSSIER déplore le manque de suivi des réunions Natura 2000 par les forestiers.

Guy GUILLOU propose d'assister à l'une de leurs réunions pour augmenter le taux de présence.

Gwladys DAUDIN fait un rapide rappel sur le diagnostic, et souligne que l'habitat de hêtraie-chênaie, majoritaire sur le site est à 57% en bon état de conservation.

Concernant les plantations de peupliers en bordure des berges présentées comme une menace dans le diagnostic, Pierre BROSSIER s'interroge et souligne que ce ne sont pas seulement ces essences qui sont concernées mais que toutes les plantations en bordure de cours d'eau tendant à fragiliser les berges. A cet effet, il pourrait s'agir de proposer un « règlement » sur les plantations en bordure de cours d'eau.

Françoise BONTEMPS rappelle que plus généralement ces plantations ne devront pas détruire un habitat d'intérêt communautaire en l'occurrence ici la rivière à renoncules.

Le diagnostic présenté par Gwladys reprend aussi les effets des engins motorisés sur les milieux naturels protégés. Elle indique que la recherche sur un arrêté d'interdiction de passage sur voie publique ouverte à la circulation est toujours en cours. Françoise Bontemps regardera également de son côté.

Cet outil, proposé par Guy GUILLOU faciliterait l'intervention des communes sur la vallée et permettrait d'obtenir ainsi une cohérence réglementaire sur la vallée. Madame BOURHIS est favorable et informe que de nombreux riverains sont aussi demandeurs.

Concernant l'action de lutte contre les espèces invasives, Françoise BONTEMPS indique que la liste des espèces considérées comme invasives ne peut être intégrée au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elle rappelle que modalités de dégagements et d'exportations sont importantes.

Gwladys indique qu'elle seront prévues au cas par cas dans le cahier des charges.

Benjamin URIEN informe qu'à Morlaix communauté, les lauriers palmes et rhododendrons pontiques sont broyés, les produits sont utilisés comme paillage sur les espaces verts des zones d'activités.

François DE BEAULIEU soutient que cela peut être réalisé sur le rhododendron, mais reste difficilement envisageable sur la renouée.

Sur la technique de brûlage, Françoise BONTEMPS rappelle que la pratique est actuellement interdite par arrêté préfectoral.

Un débat à lieu sur l'avenir des déchets verts.

Hélène TASSEL responsable du poney-club de Pont-Menou, demande s'il ne serait pas préférable d'indiquer aux propriétaires une distance à respecter vis à vis des milieux sensibles pour planter ces espèces, vendues en jardinerie.

Guy GUILLOU souligne que la distance ne changera pas grand chose à la dissémination des espèces concernées qui se réalise principalement via les oiseaux.

Pierre BROSSIER ajoute que sur le site, étant donné que les localisations de l'espèce ne sont encore que ponctuelles, l'action est donc prioritaire pour éviter la prolifération.

Gwladys explique quelles sont les techniques de lutte contre les espèces invasives pouvant être rémunérées par le biais de contrats et listées dans l'arrêté 2009 qui précise au niveau régional les actions (et leur cahier des charges) pouvant être engagées via les contrats forestiers.

Margot BORGNE demande quelle est la part subventionnée sur une action.

Françoise BONTEMPS répond que les contrats sont subventionnés à 100% de la dépense éligible, en ce qui concerne les contrats forestiers ils le sont à 55% par le FEADER et 45% par l'État. Étant donné que ces contrats concernent exclusivement des investissements non productifs, il est logique qu'ils soient intégralement pris en charge précise t-elle.

Gwladys explique que sur l'action visant à maintenir les peuplements forestiers en feuillus d'essences locales peu de contreparties financières peuvent être proposées.

Françoise BONTEMPS ajoute que pour cette action, il s'agit surtout de sensibiliser les propriétaires à couper telle essence plutôt qu'une autre et de garder les chênes et les hêtres.

Pierre BROSSIER indique qu'il faut également favoriser la régénération naturelle. Il rajoute que la gestion de taillis est souvent réalisée et que les coupes à blancs possèdent une réglementation spécifique.

Françoise BONTEMPS explique qu'un schéma régional de gestion sylvicole intègre une réglementation. Dans le document d'objectifs, une surface de coupe à blanc maximale peut être préconisée, comme ce qui a été réalisé dans le document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne ». Elle ajoute que pour une coupe, si la parcelle forestière n'est pas intégrée dans un plan simple de gestion, elle sera soumise à une évaluation des incidences, dans la mesure où elle concerne une parcelle d'au moins un hectare et prélève plus de la moitié du volume sur pied.

Concernant l'action de préservation des îlots de senescence, Pierre BROSSIER indique qu'elle est mise en place en forêt de Paimpont. Françoise Bontemps rappelle que de mémoire, la rémunération est de 60€ par chêne et de 50€ par hêtre préservés, et que cela doit concerner des parcelles exploitées.

Selon Pierre BROSSIER cette action prioritaire pour être indiquée dans la charte du site.

Une autre action basée principalement sur la sensibilisation viserait selon Gwladys à restaurer la mégaphorbiaie (strate herbacée haute) sous les peupleraies en espaçant les fauches. Peu de surfaces sont concernées sur le site. Selon Françoise BONTEMPS la restauration des milieux d'intérêt communautaire non cartographiés n'est pas prioritaire.

Hélène TASSEL demande si un pâturage est possible sur ces zones. Selon Pierre BROSSIER, il y aurait de l'écorçage et cela coûterait en installations de protection.

Sur l'action de reconversion de peupleraies et résineux en boisements alluviaux, le contrat « chantier d'entretien et de restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles » permettrait notamment la coupe de peupliers en bordure de cours d'eau et pourrait compléter les travaux d'entretien de rivière réalisés via le volet milieux aquatiques du Syndicat Mixte du Trégor. Pour les coupes, lorsque les accès rendent l'exportation difficile, le bois pourrait être laissé sur place au delà de la partie inondable.

Concernant les végétations de fissures de rocher qui abritent une espèce protégée à l'échelle nationale, l'hyménophylle de Tunbridge, présente seulement si les conditions d'humidité et d'ombrage sont favorables. Il est proposé dans les secteurs localisés de sensibiliser le propriétaire voire de préserver un îlots de sénescence autour.

Selon Yves LE GALL, au vu de l'accès difficile, il n'y a pas d'exploitation forestière. Selon Gwladys c'est le cas pour la « Chaise du curé » à Plouégat-Guerrand mais difficile à affirmer sur l'autre station à Lezers (Guerlesquin).

Pierre BROSSIER indique que sur le site Natura 2000 de l'Elorn, les propriétaires qui possèdent cet habitat sur leurs parcelles ont été sensibilisés.

Vis à vis du bocage, Gwladys indique qu'un programme Breizh bocage existe, avec pour priorité de recréer sur les versants des talus de ceinture pour limiter les ruissellements et pollutions du cours d'eau. Sur le site, les actions viseraient en priorité le bocage situé dans les trois kilomètres autour des gîtes de reproduction du Petit-rhinolophe, qui les utilisent lors de leur déplacements de chasse.

François DE BEAULIEU dénonce le manque de procédures pour les élus pour préserver ces zones de bocages et de talus. Gwladys indique que la trame verte et bleue sera à intégrer à l'échelle des collectivités.

Pour l'action de réduction de l'impact des dessertes forestières qui peuvent avoir des effets directs sur la rivière, en cas de débardage en période de pluie et des ruissellement non contrôlés avec remise en suspension de matières dans les cours d'eau, des actions de limitation de ces effets peuvent être rémunérées. Elles concernent la mise en place de franchissement temporaire des cours d'eau ou la pose de matériaux anti-érosifs ou encore le surcoût d'un débardage alternatif avec chevaux.

Selon Pierre BROSSIER, les propriétaires forestiers ne sont pas au courant de la réglementation en vigueur et notamment de l'évaluation des incidences à réaliser dans le cas de débardages.

Sur l'action « création de zones de chasses pour les chauves-souris » qui permettrait l'ouverture de zones de clairières, Françoise BONTEMPS indique que cela est réalisé dans les milieux de landes et qu'elle n'a pas connaissance d'autres secteurs. Il faudra aussi veiller à ce que les boisements ne soient pas classés en Espaces Boisés Classés.

Gwladys indique que cette action a été réalisée sur le Leguer sur des résineux âgés. Pour François DE BEAULIEU cela pourrait être une aubaine pour les propriétaires qui verraient ainsi leurs coupes prises en charge.

Concernant la restauration des habitats de hêtraies-chênaies peu typiques, selon Françoise BONTEMPS cette mesure sera à intégrer dans la charte par le biais d'une sensibilisation aux « bonnes pratiques » comme le maintien par régénérations naturelles des espèces de hêtres et de chênes.

La charte proposée est étudiée par le groupe de travail qui émet des modifications.

Pierre BROSSIER indique que la signature de la charte n'exonère pas totalement de la taxe sur le foncier non bâti et que cela sera à préciser.

Françoise BONTEMPS indique que la partie exonérée est celle correspondant aux parts communales et intercommunales soient 80% environ. Le montant de cette taxe reste relativement peu élevé.

La réunion se termine, Margot BORGNE et Gwladys remercient l'ensemble des personnes présentes pour leur contribution à la réalisation du document d'objectifs.